

"PAC: chronique d'une mort annoncée" dans Le Monde (6 mars 1999)

Légende: Le 6 mars 1999, le quotidien français Le Monde publie un article de Jean-François Hervieu, président de l'assemblée permanente des Chambres d'agriculture en France, qui dénonce la réforme de la politique agricole commune (PAC).

Source: Le Monde. dir. de publ. COLOMBANI, Jean-Marie ; Réd. Chef PLENEL, Edwy. 06.03.1999, n° 16 830. Paris: Le Monde.

Copyright: (c) Le Monde

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"pac_chronique_d_une_mort_annoncee"_dans_le_monde_6_mars_1999-fr-5afa83b6-9755-46e6-a811-adc38889d010.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 15/09/2012

PAC : chronique d'une mort annoncée

par Jean-François Hervieu

A Davos, les anciennes certitudes ont vacillé. A l'apologie de la mondialisation et aux mérites de la dérégulation et du désengagement des Etats a succédé l'affirmation que l'économie avait besoin de règles. Certains ont cité l'Europe en exemple : elle serait le laboratoire et le modèle de développement d'autres ensembles régionaux.

Pendant ce temps, à Bruxelles, la Commission propose inlassablement, depuis dix-huit mois, dans le cadre de l'Agenda 2000, un démantèlement progressif mais programmé de la première des politiques communes de l'Europe : la politique agricole, en jetant par-dessus bord les mécanismes de gestion des marchés.

L'avenir de l'agriculture passerait par l'alignement de son marché intérieur, riche de 370 millions de consommateurs sur le marché mondial dont la Commission vante les débouchés prometteurs et les prix rémunérateurs. Or, les marchés des matières premières agricoles se sont retournés et les crises se généralisent.

Mais rien n'ébranle la Commission. Elle campe sur ses positions, encouragée, il faut le reconnaître, par l'incapacité des Etats à être porteurs d'un projet partagé. L'agriculture européenne doit donc baisser ses prix pour conquérir des marchés et le contribuable européen donner encore un peu plus pour aider les agriculteurs qui ne tireront plus leur revenu du fruit de leur travail.

Cette proposition est entachée de trois vices rédhibitoires. Le premier est la baisse systématique des prix. Ne prenant pas en compte la réalité et la diversité des marchés agricoles, elle sera donc inefficace pour viser un marché mondial qui reste toujours sans signification économique. Les Etats-Unis eux-mêmes, en octroyant à leurs agriculteurs plus de 6 milliards de dollars d'aides supplémentaires en 1998 pour compenser la chute des cours, viennent d'en faire la démonstration. Elle ne permettra pas non plus aux consommateurs européens de payer leur alimentation moins cher, mais elle risque de ruiner les efforts entrepris sur la qualité des produits.

Le deuxième est la transformation insidieuse de la politique agricole commune (PAC). La liberté laissée aux Etats membres pour distribuer les aides illustre que la politique agricole va changer de nature. Elle deviendra une politique des revenus. A ce titre, la question de sa légitimité auprès de la société est posée. Même si, demain, les aides prennent davantage en compte les tâches d'intérêt général que remplissent les agriculteurs, leur niveau les condamne irrémédiablement. Les agriculteurs eux-mêmes refusent l'assistance généralisée qui engourdit toute initiative et les transforme en chasseurs de primes.

Troisième vice : son coût. Les ministres des finances l'ont compris. Sous la pression de l'Allemagne qui veut réduire sa contribution au budget européen, ils préconisent une réduction drastique des dépenses et donc des moyens octroyés à la politique agricole. Prise à son propre piège, la Commission invente alors le cofinancement par les Etats d'une partie des dépenses agricoles.

La profession agricole pourrait, après tout, y souscrire : le cofinancement a l'avantage de ne pas entamer le niveau des moyens de la PAC mais simplement d'en transférer directement une partie à la charge des budgets nationaux. Mais elle le rejette vigoureusement. Attachée à une certaine vision de la construction européenne, elle a au contraire accepté la maîtrise budgétaire de la dépense. Cette offre est audacieuse, mais elle est conditionnée à trois préalables. L'effort de maîtrise doit viser toutes les politiques de l'Union européenne, dont la politique structurelle qui mobilise un tiers des ressources. La contribution de chacun au budget européen doit être juste: le chèque britannique ainsi que les clés d'alimentation au budget européen doivent donc être revus. Enfin, la réforme de la PAC doit reposer sur des mécanismes de gestion des marchés et assurer une compensation totale à toute baisse de prix. Si ces préalables ne sont pas levés, la position française de dégressivité des aides sera alors un marché de dupes pour les agriculteurs.

Il est temps que les Etats reprennent la main. Aujourd'hui, leur hésitation à rejeter radicalement ce projet et

leur empressement à le négociateur interroger. Mais qu'elles qu'en soient les raisons, le débat de fond est escamoté, au motif qu'il n'y aurait pas de solution alternative.

Or, non seulement elle existe mais elle s'impose d'autant plus qu'elle est frappée au coin du bon sens. Il faut simplement abandonner le dogme de la vertu de la baisse des prix et retrouver la raison à la veille des prochaines négociations internationales. Les Etats-Unis peuvent-ils, cette fois encore, imposer leur vision ? Après avoir érigé, dans l'accord de Marrakech, le libéralisme en modèle, ils en compensent les excès à coups de subventions, de contentieux commerciaux et de réglementations protectionnistes.

Il faut abandonner le dogme de la vertu de la baisse des prix et retrouver la raison

L'UE est aujourd'hui mieux placée. Elle doit reprendre l'avantage en sachant que, contrairement aux Etats-Unis, elle n'a pas le choix des armes, la réforme de sa politique agricole étant indissociable du futur cadrage budgétaire. Elle doit donc préserver des mécanismes de gestion des marchés. Cette solution sera économe pour le budget et permettra, dans le même temps, de conduire une politique rurale reconnaissant les multiples fonctions de l'agriculture.

C'est avec cette préoccupation que la profession agricole a défendu le principe d'un ajustement des prix adapté aux caractéristiques des marchés. Jouable sous certaines conditions pour les céréales dont 15 % de la production sont, en moyenne, exportés vers des pays tiers, il est inutile pour le secteur laitier, compte tenu du faible poids de la matière première dans le produit fini. Quant à la viande bovine, son avenir ne passe pas par la conquête d'hypothétiques marchés lointains à l'exportation qui justifierait une baisse des prix forts. C'est la consolidation du marché intérieur, le soutien aux systèmes d'élevage valorisant l'herbe et respectueux de l'environnement, le développement de la qualité qu'il faut privilégier.

Il serait paradoxal, au moment où l'UE réalise l'euro, qu'elle renie, au nom d'un libéralisme mal compris, les principes qui fondent son identité et sa cohésion. Elle aurait alors renoncé à organiser les forces du marché, condition pour que l'économie reste au service des hommes. La décision finale qui conditionne l'évolution de l'UE pour sept ans ressort fondamentalement des Etats. La responsabilité de la France, premier pays agricole européen, est donc déterminante, d'autant qu'elle a fait le choix, à travers la loi d'orientation agricole, d'une agriculture privilégiant les hommes et les territoires. Un accord sur les bases proposées par la Commission signerait l'arrêt de mort de l'installation des jeunes et serait lourd de conséquences pour l'emploi en milieu rural.

Jean-François Hervieu est président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture.